



SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL  
D'ELECTRICITE DE  
HAUTE GARONNE

BUREAU  
26 MAI 2016  
10 H 00

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 26 MAI 2016  
N° d'ordre de la délibération : 12  
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 4 mai 2016  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 17  
Présents : 9  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le 26 mai 2016 à 10 heures 00  
Les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat,  
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,  
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

**Objet : Programme Coordonné de Développement et de Modernisation des Réseaux « PCDMR »**

Etaient présents : Messieurs AUMONIER, BEZIAT, COMET, FERRES, DEBEAURAIN, DESOR, IZARD, MENGAUD et RASPEAU.

Etaient absents : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs BOUBE, CLEMENCON, MORANDIN, RIVAL, SARRALIE et STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du comité syndical du 3 juillet 2014 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public,

Vu la signature le 21 janvier 2014 entre EDF, ERDF et le SDEHG de l'avenant n° 2 au Cahier des charges de concession, avenant prévoyant notamment l'élaboration d'un programme pluriannuel commun de développement et de modernisation des réseaux électriques « PCDMR »,

Considérant que ce programme pluriannuel « PCDMR » a été présenté et commenté ce jour aux membres du Bureau,

Après en avoir délibéré, les membres du bureau adoptent, à l'unanimité des présents, le programme tel que présenté en séance et figurant en annexe à la présente délibération.

Résultat du vote :  
Pour 9  
Contre 0  
Abstention 0  
Non participation au vote 0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Pierre IZARD



Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

07 JUIN 2016